



LE BULLETIN

Novembre 2002

UN APOTHAICARE ARDÉCHOIS À CONSTANTINOPLE : JEAN-FRANÇOIS ALLÉON (1707-1775)

Jean-François Alléon, issu d'une vieille famille ardéchoise, apprenait le métier d'apothicaire auprès de son père, lorsque, en 1728, il s'embarqua pour Constantinople où existait une prospère colonie française. Il y devint médecin du sultan.

Histoire d'une belle réussite aux échelles du Levant.

La région du Vivarais est le berceau de la famille Alléon. Nous y rencontrons en effet, dès 1384, un certain Jean, qui habite le petit village de Peyraud. C'est ensuite à Félines, en 1464, que nous retrouvons trace d'un autre membre de cette famille : Claudius Aleonis. Citons enfin, pour ces temps éloignés, Jacques Alléon, curé de l'église Notre-Dame d'Annonay en 1522¹.

Un siècle plus tard, la famille Alléon a complètement envahi la région. Elle a fondé des foyers dans de nombreux villages de la rive droite du Rhône, dans une zone s'étendant à peu près de Sarras au sud, à Serrières au nord, et dans les grandes villes que sont alors Annonay, Saint-Etienne et Lyon. Les familles sont si nombreuses à cette époque que l'on utilise souvent des surnoms pour différencier les nombreux membres qui les composent (grandclaude, verdillon, martelet de Larin, mingeon...). Ces

¹ Philippe Chomel de Jarnieu, *Un clan du Vivarais, les Chomel 1240-1977*, Satillieu, 1977, p. 41.

gens pratiquent des métiers honorables, comme marchands, chirurgiens ou échevins. Certains sont catholiques, d'autres — la plupart — protestants. On relève même, pour l'anecdote, que l'un d'entre eux part tenter sa chance dans la finance parisienne. Un échantillon assez représentatif, en somme, de la petite bourgeoisie de nos provinces en ce Grand Siècle de Louis XIV.

La famille Alléon est tellement importante à cette époque qu'il est difficile d'en dresser une généalogie exhaustive. Ce n'est de toute façon pas l'objet de la présente étude, consacrée à la branche de Constantinople. La filiation suivie de cette dernière remonte donc à Claude François Alléon.

Claude François Alléon, né vers 1666, dut se marier à l'âge de vingt-huit ans à une demoiselle de dix ans sa cadette, Charlotte Rémy. Il est intéressant de noter que le patronyme Rémy est à l'époque très rare dans la région et que l'on n'a trouvé, jusqu'à présent, aucune trace de la naissance ou du mariage de ces deux personnes aux alentours d'Annonay. Quoi qu'il en soit, Claude François et sa femme étaient présents à Bouliou dès le 19 février 1695, date du baptême de leur premier fils, Louis². Ils ne quittèrent plus ce village, et dix autres enfants suivirent. Jean-François (baptisé le 4 avril 1707) était le huitième.

Claude François était maître apothicaire. Il décéda à Bouliou le 11 avril 1736, à l'âge de soixante-dix ans.

Sa femme, elle, lui survécut pendant exactement dix-neuf ans, jusqu'au 10 avril 1755.

Depuis deux cent cinquante ans, beaucoup d'histoires et d'anecdotes se transmettent, de génération en génération, sur la vie de Jean-François Alléon. Quelle est la part de vérité ? Où commence la légende ? La frontière est impossible à tracer.

² Pour tous les actes de cette page, voir : Archives départementales de l'Ardèche, Microfilm E669.

Nous avons cependant choisi de les présenter ici, afin de ne pas égarer cette tradition orale qui n'est pas sans saveur, et mérite d'être perpétuée. Simplement, ces faits seront décrits au conditionnel et nous tâcherons, lorsque cela sera possible, d'en montrer les limites. Espérons que des recherches ultérieures plus approfondies viendront dissiper les doutes qui subsistent.

LA NAISSANCE ET LA JEUNESSE EN FRANCE

Huitième enfant de Claude François, Jean-François Alléon fut baptisé le 4 avril 1707 dans l'église Sainte-Anne de Bouliou. Il reçut ce prénom, — assez dominant en Ardèche depuis le passage de Saint Jean-François Régis, l'apôtre du Velay — en hommage à son parrain, Jean-François Charvet.

Nous ne retrouvons ensuite sa trace que dix-sept ans plus tard, sur l'acte d'un notaire de Bouliou, Mathieu Chomel. Il y est qualifié de fils apothicaire, dénomination bien trompeuse pour désigner l'apprenti pharmacien qu'il était auprès de son père. Une fois cette formation terminée, Jean-François va prendre la décision de quitter sa région natale pour s'installer dans l'échelle de Constantinople.

LES ÉCHELLES DU LEVANT

Avant d'évoquer le départ et la vie de Jean-François Alléon à Constantinople, tentons d'expliquer ce qu'étaient les échelles du Levant. Il s'agissait en fait de comptoirs commerciaux établis par les nations chrétiennes dans les ports et les villes de l'Empire ottoman. Ce terme doit son origine aux échelles accrochées aux mâles de ces ports, et au bas desquelles les vaisseaux venaient décharger passagers et marchandises. Le Levant, c'est à dire la Méditerranée orientale, comptait ainsi plusieurs échelles : Salonique, Smyrne, Alep, Beyrouth, Alexandrie pour

n'en citer que quelques-unes. Mais la plus importante d'entre elles était sans conteste Constantinople.

Les Français qui venaient s'installer dans ces comptoirs étaient, quant à eux, régis par des conventions très particulières, concédées par le sultan Soliman le Magnifique en 1536. Ces conventions, appelées Capitulations³, accordaient à nos ressortissants de nombreux privilèges, notamment la permission de voyager et de faire du commerce, l'exonération d'impôts (excepté les droits de douanes), la liberté de religion et l'inviolabilité du domicile. D'autre part les Français, même en matière pénale, ne pouvaient être jugés que par leur consul.

Pendant fort longtemps les échelles furent une sorte de refuge pour des aventuriers de toute nature, des personnes discréditées et sans ressources. Soucieux de la représentation de la France sur les territoires du sultan ottoman, Colbert décida d'améliorer la qualité et la moralité des hommes s'expatriant dans les échelles du Levant. Avec l'ordonnance du 21 octobre 1685, il était : « *Fait très expresses inhibitions et défenses aux marchands français qui voudront passer en Levant pour s'y établir, de ne s'embarquer pour cet effet qu'après avoir été examinés et reçus par la Chambre de commerce établie à Marseille, et que leurs noms n'aient été transcrits dans un registre.* ». Ainsi nos nationaux ne pouvaient être tolérés sur les rivages orientaux sans l'accord de la Chambre de commerce de Marseille, véritable auxiliaire du ministère des affaires étrangères. Cette ordonnance fut en vigueur jusqu'en 1835. Fortes de tous les privilèges octroyés par les Capitulations, et de la qualité des gens autorisés à s'expatrier, les colonies françaises, appelées également nations, allaient rapidement prospérer, gérant leurs propres intérêts à l'écart de l'arbitraire ottoman. L'échelle de Constantinople, par exemple, comprenait plusieurs églises, deux hôpitaux (dont un pour les pestiférés), une prison... Elle fut

³ Parce que divisées en chapitres, *capitula* en latin.

composée pendant toute la durée du XVIII^e siècle d'environ deux à trois cents personnes, divisées en plusieurs classes de métiers⁴ :

- Les diplomates, c'est à dire les officiers, interprètes, drogmans et, bien entendu, l'ambassadeur.
- Le corps médical formé de chirurgiens, de médecins et d'apothicaires.
- Les négociants et leurs commis.
- Les artisans de toutes sortes : joailliers, horlogers, tonneliers, perruquiers...

En 1764, les médecins français étaient huit à Constantinople. Ils étaient répertoriés en tant qu'officiers, au même titre que l'ambassadeur, les consuls, les chanceliers, les secrétaires, les écuyers et les drogmans⁵.

LE DÉPART

Hormis les attraits que nous venons d'évoquer, qu'est ce qui pouvait bien inciter un jeune apothicaire ardéchois du XVIII^e siècle à quitter famille et racines pour tenter une aventure aussi risquée? Le voyage était peu sûr, le pays touché par la peste et le choléra de façon endémique, et la France si lointaine...

Pour tenter d'apporter un élément de réponse, il va falloir nous diriger vers le mystérieux harem du sérail de Topkapı⁶. Le temps nous a laissé de cet endroit une fausse image aux allures de jardins des délices. Le harem impérial était, en fait, un véritable gynécée aux règles monacales et hiérarchiques drastiques. Il

⁴ Archives de la Chambre de commerce et d'industrie de Marseille, cote J59.

⁵ Marie et Antoine Gautier : « Essai sur la médecine dans l'Empire ottoman ». *Le Bulletin de l'Association des Anciens élèves de l'Inalco*, octobre 1999, p. 80.

⁶ Palais des sultans ottomans du milieu du XV^e siècle à 1839.

était à cet effet peuplé de jeunes femmes retenues captives et esclaves du sultan. Or, le Coran interdit que l'on enlève ou que l'on vende comme esclaves ses fidèles. Le harem se fournissait donc, à la piraterie, d'étrangères non musulmanes. L'une d'entre elles, d'origine provençale, serait ainsi devenue la favorite du souverain. Ne sachant se soigner qu'avec des potions à base de plantes que préparaient les apothicaires de sa région, la jeune femme aurait émis le souhait d'avoir à sa disposition un de ces pharmaciens⁷.

De son côté, Jean-François Alléon apprenait justement ce métier. Mais il n'était pas tout seul à le faire dans le petit village de Boulieu : ses deux frères aînés, Claude et Joseph, recevaient le même apprentissage. La cessation d'activité de leur père allait donc, par conséquent, entraîner un problème de succession. C'est dans ce contexte que Jean-François aurait quitté Boulieu pour s'embarquer, en compagnie d'un ambassadeur de France nouvellement nommé à Constantinople, sur un bateau au départ de Marseille⁸.

⁷ Cette kadine provençale, dont l'existence est prouvée, s'appelait en turc *Hümâ-şâh*. Elle fut la favorite du sultan Abdül-Hamid I^{er} (1725-1789) et serait morte la même année que lui, à un âge encore jeune. Elle ne semble donc pas être de la génération de Jean-François.

⁸ Le marquis de Villeneuve fut nommé ambassadeur de France à Constantinople en 1728. Jean-François avait donc vingt et un ans, alors que l'âge légal imposé pour s'expatrier était de vingt-cinq ans. L'ambassadeur suivant, le comte de Castellane, ne prit ses fonctions que beaucoup plus tard, en 1741. Jean-François semble déjà être à Constantinople à cette époque. Ce départ en compagnie d'un ambassadeur, proposé dans le livre de Labarre de Raillcourt : *Les comtes du pape* (Vol. Paris 1973, vol. I, p. 2) doit donc être pris avec circonspection.

CONTEXTE ET SITUATION FAMILIALE

Admis à résider dans l'échelle de Constantinople, Jean-François était maintenant soumis à de nombreuses obligations, dont la plus dure était de vivre sans femme. La privation de la vie de famille était en effet une tradition que les circonstances avaient imposée : la présence de femmes aurait multiplié les occasions d'avaries, de troubles parmi nos ressortissants. L'exiguïté des khans⁹ où logeait la nation ne permettait pas d'y installer des familles. Enfin, le Royaume de France, dans le souci d'éviter les monopoles commerciaux, considérait de plus en plus les échelles comme un séjour temporaire pour de jeunes négociants. Ainsi, l'ordonnance royale du 21 mars 1731 fixait la durée du séjour des ressortissants français à dix ans au maximum. Avant elle, l'ordonnance du 20 juillet 1726 avait interdit aux femmes et aux filles de négociants de passer dans les échelles, et aux consuls de les y tolérer sous peine de révocation. Quant au mariage des résidents français, il fut expressément défendu, même avec des Françaises, sous peine d'être renvoyé sur-le-champ. Malgré tout, les consuls usaient souvent de tolérance, et les curés des paroisses orientales refusaient d'appliquer ces lois, qui allaient à l'encontre des principes catholiques. Ils mariaient sans hésitation les Français désireux de prendre alliance, et baptisaient leurs enfants, faisant fi de la loi française.

Enfreignant cette loi plutôt difficile à vivre, Jean-François se maria le 3 mai 1747, en l'église Saint-Pierre et Saint-Paul de Galata, quartier catholique dans lequel il s'était installé dès son arrivée. Sa femme, Thérèse Marchand, ne semble pas être d'origine française, mais sa filiation n'a pu être mise en évidence

⁹ En Orient, nom donné aux maisons des étrangers et des voyageurs.

à ce jour¹⁰. Le couple eut quatre enfants, tous nés à Constantinople :

- *Mari-Madeleine*, née le 11 septembre 1749. Elle se maria le 20 novembre 1775 avec Ange Rambaud. Elle décéda à Marseille le 18 mars 1847, à l'âge avancé de 98 ans.
- *Jacques François*, né le 10 mai 1753.
- *Catherine Claude*. Née le 4 mai 1757, elle épousa le 2 juin 1782 Pierre Olive, marchand originaire de Marseille. Ils eurent au moins quatre enfants, dont : Anastasie (1783) et Justinien (1784). Catherine mourut, comme sa sœur, à Marseille, à l'âge de 97 ans (le 11 janvier 1854).
- *Claude François*, né le 13 mars 1761. Il mourut sans postérité à Constantinople, à l'âge de vingt-trois ans (le 18 septembre 1784).

CONTEXTE ET SITUATION PROFESSIONNELLE

Une nouvelle fois, il paraît nécessaire de reconstituer le contexte dans lequel vivait la petite nation française de l'époque, pour comprendre le rôle social qu'y tint Jean-François.

En ce début de XVIII^e siècle, la médecine et la chirurgie évoluaient considérablement en Occident. Les recherches allaient bon train, les techniques se développaient, les universités

¹⁰ Le seul document que nous ayons retrouvé à ce jour mentionnant la présence d'une famille Marchand à Constantinople avant 1747 est le suivant : Archives de la chambre de commerce de Marseille, cote J192, état des divers étrangers sous la protection de France à Constantinople en mars 1723. Il y est noté :

- Jacob Marchand, horloger, marié à Claudine Burdet, d'où deux enfants, Constance et Jacob.
- Anne Marchand, épouse de Jacques Alary, orphèvre.
- Jeanine Marchand, épouse de Jean-Michel Hister, apothicaire.

se structureraient, tout concourait à faire avancer la science médicale.

Dans le même temps, les musulmans stagnaient dans ce domaine. Ils pratiquaient encore une médecine séculaire traditionnelle assez limitée, et refusaient toute idée d'innovation venant d'un non musulman.

De fait, un décalage s'était créé, au point de faire dire à un voyageur européen de l'époque :

Leur médecine est moins composée que la nôtre, peut-être est-elle plus imparfaite, ce qu'il y a de sûr est qu'elle est si facile, qu'ordinairement on l'apprend toute entière avec la chirurgie et la pharmacie en six mois de temps¹¹.

Cependant, si les praticiens musulmans avaient quelques scrupules à faire appel à leurs confrères chrétiens, ce n'était pas le cas de leurs patients. Ces derniers, sachant les médecins formés à l'europpéenne plus compétents, n'hésitaient pas à les solliciter et à s'attacher leurs services quand leur santé était en jeu. Le médecin occidental avait acquis une telle réputation auprès des populations ottomanes, que ces dernières arrivaient à en voir un en tout Européen. Citons pour exemple l'anecdote véculue par un voyageur allemand de passage dans un bazar en 1804 :

Lorsque nous traversâmes les bazars, plusieurs voix nous crièrent : frenk iatrol médecin franc! et implorèrent le secours de notre art. Quelques femmes allèrent même jusqu'à nous saisir par l'habit, et nous ne pâmes surtout persuader un couple de négres, qu'on pouvait être franc et porter un chapeau, sans postéder de grandes connaissances en médecine. Je pense que mes lunettes les confirmeraient encore dans cette opinion. Elles accourraient à nous les bras levés pour se faire tâter le pouls, et se montrèrent

¹¹ Guer : *Mœurs et usages des Turcs*, p. 446. Paris 1746. Cité dans la thèse de monsieur Frédéric Hitzel : *Relation interculturelles et scientifiques entre l'Empire ottoman et les pays de l'Europe occidentale, 1453-1839*, p. 375. Thèse de doctorat, Paris 1994.

*rent très irritées de notre refus, qu'elles s'obstinèrent à prendre pour de la mauvaise volonté*¹².

Une telle situation provoqua bien entendu des abus et des excès de la part des Occidentaux. En effet, il était courant de voir s'embarquer vers le Levant des charlatans sans titre et sans vergogne pour tirer bon profit, grâce à la crédulité des indigènes, d'une science qui ne leur coûtait guère : toutes les précautions des autorités n'y pouvaient rien. Pour illustrer ce phénomène, citons l'anecdote d'un auteur de l'époque, que le temps a rendu anonyme. Celui-ci raconte comment, chargé d'une mission topographique dans les îles de l'Archipel pour corriger les fautes des cartes d'Olivier et de Berthelot, et établi à Samos on lui fit, malgré lui, la renommée d'un grand médecin. Très embarrassé d'abord, il s'habitua à ordonner et à pratiquer purges et saignées, à imaginer des traitements aussi bizarres qu'inoffensifs. La chance voulut qu'il étendit fort loin sa réputation et qu'il y gagnât ainsi un fort beau pécule¹³ ! Sans commentaire. En 1787, c'est à dire plusieurs années après la mort de Jean-François, la situation ne s'était guère améliorée. Ainsi, le vice-consul de Rhodes écrivait sur le même sujet :

*Le Levant abonde de prétendus médecins dont la mauvaise foi dépasse l'ignorance. Ces fléaux de l'humanité, plus occupés des soins d'augmenter leur pécule que du désir de sauver leurs victimes, achètent indifféremment toutes les drogues qu'on leur présente, pourvu que la modicité du prix s'accorde avec leur cupidité*¹⁴.

Bien que Jean-François fût apothicaire de formation et que nous n'ayons pas retrouvé ses titres, il n'est pas à classer parmi

¹² J. L. S. Bartholdy : *Voyage en Grèce dans les années 1803 et 1804*, tome II, p. 226 et 227. Paris 1807. Cité dans la thèse de monsieur Frédéric Hitzel, *op. cit.*, p. 383.

¹³ Paul Masson, *Histoire du commerce français dans le Levant au XVIII^e siècle*, p. 153. Paris 1911.

¹⁴ *Ibid.*

les individus de la catégorie précédente. Il est même pratiquement certain qu'il était titulaire d'un diplôme de médecine¹⁵. Deux raisons pour affirmer cela :

La première raison est qu'il partageait, en association avec un certain Jean-Mike Paul, la charge de chirurgien officiel de la nation française de Constantinople¹⁶. Il assumait cette charge au moins de 1763 à 1766. Son rôle consistait bien entendu à assister les résidents, mais aussi à délivrer les patentes de santé des navires, à assister les missions militaires dans la région, etc. Il était à ce titre directement rémunéré par la Chambre de commerce de Marseille, qui le payait 100 piastres par semestre¹⁷. Un tel rôle ne pouvait être confié au premier charlatan venu¹⁸ !

La deuxième raison est encore plus probante. Le niveau des médecins musulmans ne s'étant pas relevé, rares étaient ceux qui leur faisaient encore confiance. Citons pour l'exemple la description que fait à ce sujet le baron de Dedem dans ses mémoires¹⁹ :

*Et puisque j'en suis aux médecins du sultan, je veux dire comment cette partie du service est réglée dans le sérail. Le *hékim bachi*, ou premier médecin en titre, est toujours musulman, et, dans les cas graves, aucune médecine n'est ordonnée sans son consentement, du moins pour la forme; mais, comme les Turcs savent que l'art est plus perfec-*

¹⁵ Les diplômes étaient baccalauréat, licence et doctorat. La licence permettait l'exercice de la profession.

¹⁶ Archives Nationales, document AE/B III/294.

¹⁷ Archives Nationales, document AE/B III/294. Rajoutons à cela qu'en 1787, les chirurgiens de Constantinople et de Smyrne étaient appointés sur la caisse des échelles 1 500 livres, 1 200 pour les autres échelles. Archives de la Chambre de commerce de Marseille, cote J1561.

¹⁸ En 1740, le sieur Clergène, chirurgien de l'échelle d'Alexandrie, fut révoqué par la chambre de commerce de Marseille (sur demande du ministre en personne) pour s'être révélé insuffisant dans ses fonctions ! C'est dire si l'envoi des Français en Orient était strict et contrôlé.

¹⁹ *Mémoires du général baron de Dedem de Gelder 1774-1825*, Paris, 1900, p. 55.

tionné chez nous, ils donnent la préférence à nos médecins. C'est ainsi que, dans le sérail, on reçoit plus d'un Eschlope chrétien.

Jusqu'au jour ou un accident finit de désavouer les médecins ottomans : le 3 juin 1768, le chef des eunuques gardiens du harem, le *kézlar agha* (chef des filles!), et donc personnage important du palais, succomba à une mort brutale par l'ignorance de son médecin ottoman. Le sultan du moment, Mustafa III, promulgua alors un édit intimant que « quiconque prétendrait, sans être muni du diplôme de docteur et de l'autorisation d'exercer la médecine, à sauver les jours d'autrui, s'exposerait à voir trancher le fil des siens par le glaive du bourreau »²⁰. Or il n'existait aucune école en Orient qui puisse délivrer un diplôme de docteur. Le sultan ne pouvait donc être plus clair dans son choix entre médecine occidentale et orientale. Il joignit d'ailleurs l'acte à ses écrits, puisqu'il s'attacha les services de deux médecins italiens²¹. Son successeur, le sultan Abdül-Hamîd I^{er} (1774-1789) en fit autant : il s'attacha les services de deux Italiens, Gaubis et Beneveni, ainsi que de deux Français, Dominique Serre et Jean-François Al-léon.

Cette fonction, la plus élevée que pouvait espérer atteindre Jean-François, était honorable. Elle était aussi fort lucrative. L'histoire nous a laissé un témoignage très intéressant des avantages dont bénéficiait un médecin au service du sultan. Il s'agit en l'occurrence du docteur Gaubis, confrère de Jean-François, qui fut auparavant également attaché à Mustafâ III (1757-1774). Le général baron de Dedem de Gelder explique, dans ses mémoires, que :

²⁰ J. von Hammer (traduction française de J.-J. Hellert), *Histoire de l'Empire ottoman*, volume XVI, p. 169-170. Paris 1835-1843. Cité dans la thèse de Frédéric Hitzel, *op. cit.*, p. 380.

²¹ Le sieur Gaubis, de Trieste, et dom Nicolas de Caro, de Naples, qui passent pou être son conseiller et confident.

(ce sultan) avait donné à M. Gaubis de quoi se faire bâtir une belle maison en face de l'hôtel des ambassadeurs de Hollande ; il lui avait en outre donné, à différentes reprises, des mouchoirs avec quelques centaines de ducats, et, pour les lui fournir dans son habit, il choisissait l'instant où il était sûr de n'être pas aperçu. Un jour le prince lui demanda si sa fortune était faite et s'il en avait fait passer une partie en Italie. Sur la réponse négative de M. Gaubis, le prince continua ainsi : vous avez tort ; je ne vi-vrai pas toujours. Je crois que vous serez bien vu de mon frère, qui me succédera ; mais, dans ce pays, les révolutions sont fréquentes ; il y a beaucoup d'intrigues et de jalousie. Je vous donnerai de l'argent comptant. Croyez-moi, faites-en passer dans votre pays ou confiez-le à votre vit-à-vis (l'ambassade de Hollande). Quand on a des enfants, il ne faut pas seulement songer à soi et je vous recommande mon fils...²²

UNE MALADIE EMBARRASSANTE POUR UN SOUVERAIN HÉRÉDITAIRE

Bien que nanti de quatre médecins personnels, le sultan Abdül-Hamîd I^{er} souffrait, lors de son accession au trône, d'un mal dont il ne pouvait faire étalage, et qui ne figure d'ailleurs dans aucun ouvrage sur l'histoire de l'Empire ottoman : il était stérile. C'est du moins ce qui ressort de l'exploitation des correspondances entre le comte de Saint-Priest, ambassadeur de France à Constantinople de 1768 à 1779, et le comte de Ver-gennes, ministre des Affaires étrangères au même moment²³ :

Il est venu à ma connaissance un détail assez singulier de l'état physique et corporel du grand Seigneur. Sultan Abdül-Hamîd est monté sur le trône âgé de 49 ans. Un point bien essentiel pour l'Empire étant d'y voir naître des héritiers, ses sœurs se sont

²² *Op. Cit.*, p. 55. Cité dans l'article de Marie et Antoine Gautier : *op. cit.*, p. 74.

²³ Toutes les citations en italique des deux paragraphes suivants sont extraites des trois documents ci-dessous :

— Archives du ministère des Affaires étrangères, correspondance politique/Turquie/ Volume 161/ folios 59 à 61 (recto/verso).

— *Idem*, correspondance politique/Turquie/ Supplément/ Vol. 20/ folio 27 (recto/verso).

— *Idem*, mémoires et documents/Turquie/ vol. 30/folio 167 (recto).

empresées de lui envoyer de belles esclaves Géorgiennes et Circassiennes qui n'assurèrent pas la succession au trône, ce prince étant convenu lui-même de son impuissance actuelle.

Aussi, le secret était-il jalousement gardé, et seule sa sœur Esmâ sultan en avait la confiance. C'est elle qui employa Jean-François, à l'insu des médecins turcs et de l'entourage du souverain, pour soigner son frère :

Ce Prince, à l'instigation sans doute de sa sœur Erma Sultane, a pris le parti d'appeler ce chirurgien et de s'en faire visiter en présence d'un nommé Treves, médecin juif qui servait d'interprète, et d'une femme voilée qu'on sait être la même qu'avait le sultan dans sa prison²⁴. Sa hauteuse essaya, confesse, son impuissance actuelle dont l'époque remonte un peu avant son avènement au trône, ayant eu jusqu'alors l'usage de ses facultés. Alléon a trouvé qu'il ne manquait rien à la conformation et a proposé quelques remèdes propres à rendre du ton aux solides, à quoi la femme voilée l'encourageait de paroles. Le grand seigneur lui a donné vingt-huit sequins²⁵.

Dans une autre lettre de Saint-Priest, le discours est sensiblement le même :

Le chirurgien donna des espérances à sa hauteuse, et promit d'entreprendre sa guérison, [...] reste à savoir si la cure en question est possible à effectuer. Ce qu'il y eu de singulier dans cette visite est qu'une femme voilée y assista. On sait que c'est la même femme que le sultan avait dans sa prison. Le chirurgien a reconnu qu'elle n'est point vieille, quoiqu'il ait été prétendu qu'on n'en donnait pas d'autre aux princesses renfermées²⁶.

²⁴ Les successeurs potentiels à la tête de l'Empire ottoman étaient retenus prisonniers au palais, dans une cage dorée (en Turc le *kefer*), en attendant leur accession au trône, ceci pour éviter toute conspiration contre le sultan en place. C'est ce qui arriva à Abdül-Hamid I^{er} du temps où son oncle Mustafa III était au pouvoir. Il y fut enfermé dès l'âge de 6 ans en compagnie d'un nain et de deux domestiques, et en ressorti à l'âge de 49 ans !

²⁵ Monnaie d'or alors en usage dans les différents États italiens et au Levant.

²⁶ La légende et certains auteurs (mais pas les historiens, il est vrai), affirment que la cousine de Joséphine de Beauharnais, Aimée Dubuc de Rivery, aurait été enlevée par des pirates barbaresques. Offerte au sultan, elle aurait ensuite

Mais la visite de Jean-François Alléon au Harem ne passa pas inaperçue. En effet dès le lendemain, celui-ci était convoqué au palais de Topkapi :

Le lendemain, le kaim Bachî²⁷ l'a envoyé appeler. Le médecin n'avait pas été prévenu de la visite de la veille et s'en est fait expliquer les circonstances par le sieur Alléon, qui lui en a rendu compte avec l'interprétation du drogman Roustanz²⁸. On avait annoncé à ce chirurgien qu'il serait appelé de nouveau et il est dans cette attente, mais on commence à soupçonner que la faculté du Sérail aura intrigué pour l'exclure.

AU CŒUR D'UNE INTRIGUE POLITIQUE

Outre le fait que les médecins du palais devaient nourrir une certaine rancœur envers leurs homologues occidentaux, quelles pouvaient être les raisons qui motivaient l'entourage du sultan à ne pas rappeler Jean-François Alléon ? Là encore, c'est Saint-Priest qui nous éclaire, en expliquant à son ministre de tutelle que le souverain était considéré comme étant « faible, apathique, et même taxé d'imbécillité » par ses proches. De plus, la politique qu'il cherchait à mettre en place au début de son règne était mal perçue par le peuple : « Cette instabilité du ministère ne tarda pas à diminuer de l'opinion fanatiquement favorable que le public turc avait mal à propos conçue du nouveau sultan²⁹ ». Il en fallait beaucoup moins pour détrôner un souverain à cette époque. L'un des prédécesseurs d'Abdül-Hamid I^{er}, Mustafâ III n'avait-il pas été assassiné

la favorite d'Abdül-Hamid I^{er}. Si cette belle histoire a réellement existé, la femme voilée dont il est question ici pourrait être Aimée Dubuc.

²⁷ Le Hekim bâchî, le médecin en chef du palais.

²⁸ Pierre Roustan, qui décéda en exercice en 1779.

²⁹ Il est intéressant de noter que ce sultan n'a pas du tout laissé cette image dans l'histoire. Il passe plutôt pour être le véritable initiateur d'une politique nouvelle, suscitée par une vision réaliste de la situation de l'Empire. Il conduisait personnellement cette politique, qui fut d'ailleurs reprise par ses successeurs.

parce que le peuple turc « faisait à son souverain le ridicule reproche de vouloir gouverner par lui-même au lieu de laisser agir ses désirs ! ».

La politique menée par le sultan n'était donc pas du tout populaire, et celui-ci était dans l'incapacité physique de donner des héritiers au trône. Les regards se tournèrent alors vers les autres prétendants du moment. Mauvaise surprise, il n'en restait qu'un, Selîm, le fils de Mustaphâ II :

Le seul et unique héritier de l'Empire, le fils du défunt sultan³⁰, nommé Selîm, âgé de 14 ans, est aujourd'hui renfermé dans un appartement composé d'une antichambre et d'une chambre en tout avec quatre eunuques et quelques femmes pour le servir, son oncle le fait appeler souvent pour souper avec lui. C'est la seule diversion du prisonnier lequel d'ailleurs est mieux traité dit-on qu'il ne se pratique ordinairement. Sa mère vient le voir fréquemment du vieux sérail où elle habite et elle découvre dans ces occasions. Sa circoncision a eu lieu dans les premiers mois du nouveau règne. Mais il reste à craindre pour lui les malheurs épidémiques, telle que la peste et la petite vérole³¹. On ne peut s'empêcher de frémir lorsqu'on songe si on avait le malheur de le perdre, aux troubles dont l'Empire ottoman ne manquerait pas d'être déchiré pendant le reste du règne d'un prince aussi faible que le sultan régnant et surtout après sa mort. On assure que sa hauteuse a déjà fait proposer des femmes à son neveu, mais qu'il a répondu ne vouloir faire que des enfants de souverains [...] ce qui quoique imprudemment dit, est profondément pensé, car la nécessité d'avoir des héritiers de l'Empire obligera de le mettre sur le trône, au lieu que la succession assurée, on ne serait pas pressé de l'y placer.

Le seul géniteur potentiel de la dynastie ottomane refusait donc d'engendrer tout héritier s'il ne prenait pas la place de son oncle. On comprend mieux ainsi les intrigues faites pour empêcher Jean-François Alléon de soigner le sultan ottoman impuisant et impopulaire.

La correspondance de Saint-Priest ne dit pas quelle fut l'influence de Jean-François Alléon après ces événements, tous jours est-il qu'Abdül-Hamîd I^{er} eut une petite fille en 1778, qu'il appela Esmâ, et un fils Mahmûd, en 1785 (le futur Mahmûd II,

³⁰ Mustafâ III, sultan du 30 octobre 1757 à 1774.

³¹ La variole, maladie contagieuse, épidémique et mortelle.

sultan de 1808 à 1839). Quant au jeune Selîm, il dut attendre le décès de son oncle, en 1789, pour lui succéder.

MÉDECIN DU SULTAN

Côtoyer et soigner un calife réclamait une certaine discrétion et beaucoup de diplomatie. Nous venons de voir que Jean-François Alléon avait été mis dans une impériale confiance bien embarrassante, puisque à la fois la cour ottomane et son ambassadeur avaient voulu savoir pourquoi il s'était rendu au palais du sultan. Ce genre de révélation de secret professionnel pouvait coûter très cher. Un chirurgien Florentin, Lorenzo, paya par exemple de sa vie ses indiscretions : on le retrouva assassiné dans le cimetière des Petits Champs des Morts, le 20 janvier 1815³².

Mais par les services qu'il rendait, Jean-François Alléon jouissait aussi de nombreuses prérogatives. Outre le fait de côtoyer un des hommes les plus puissants du monde, il était un des rares occidentaux à être admis au sérail de Topkapî. Il avait donc le privilège d'avoir accès à l'intérieur du harem, ce palais réputé dans tout l'Occident et cependant inconnu, ce monde clos ou en temps normal seuls les sultans et les eunuques étaient admis. Il semblerait que sa femme aussi eut ses entrées au harem impérial, car elle y pratiquait les accouchements³³.

Dans un tel environnement, Jean-François devint rapidement un médecin reconnu et recherché dans l'échelle, et auprès du sérail qui, ne l'oublions pas, serait à l'origine de sa venue en Turquie.

³² Frédéric Hitzel, *op. cit.*, p. 385.

³³ Archives du ministère des Affaires étrangères, correspondance politique/Turquie/vol. 161/folios 59 à 61.

LÉGENDE ORIENTALE

Ce serait d'ailleurs en sa qualité de médecin du sultan qu'il aurait été, un soir, appelé au chevet de la favorite, gravement malade. Chargé de la soigner, ce qui était un témoignage supplémentaire de confiance et de reconnaissance de la part du souverain, Jean-François l'aurait guérie. Le sultan aurait alors décidé, pour lui marquer sa gratitude, de le remercier par quelque chose de significatif. Pour ce faire, il l'aurait mené dans une plaine, non loin de la forêt de Belgrade³⁴, et lui aurait signifié qu'aussi loin qu'il puisse voir, les terres lui appartendraient. Jean-François, audacieux, serait alors remonté sur son cheval afin d'allonger son champ de vision et ainsi acquérir, d'un seul coup d'œil, quelques hectares supplémentaires.

LE DÉCÈS

Jean-François Alléon décéda à Constantinople le 30 décembre 1775, à l'âge de soixante-huit ans. Il fut inhumé dans la crypte de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul pour laquelle il avait beaucoup contribué lors de sa reconstruction (l'église avait été entièrement détruite par un incendie en 1731). Une épitaphe en latin y figurait. Sans doute est-ce celle que l'on peut voir encore de nos jours, dans la cathédrale Saint-Esprit :

D.O.M. Sub hoc lapide quiescit Joannes Franciscus Alléon, natione gallicus. Fuit in arte medicæ clarus, clarior in pharmacopœe ministerio et in juvenandis faeminiis partu laborantibus fuit plane clarissimus specialis in eo erga pauperes effluxit charitatis virtus nam iis et medicamenta gratis. Praebuit et presentiam corporis gratis induisit suipremium obiit diem anno aetatis suae LXXVII reparatae vero salutis

³⁴ Aujourd'hui en ruine, Belgrade (ou Belgrat) était un village situé au nord de Constantinople, au milieu de la forêt du même nom. Il ne s'agit pas, bien entendu, de l'actuelle capitale de la Serbie.

MDCCLXXVI Ipsius amantissima conjux hoc perenne amoris monumentum In eius memoriam posuit.

Traduction :

Sous cette pierre repose Jean-François Alléon, de nationalité française. Médecin réputé, pharmacien encore plus réputé. Homme de grand secours dans les moments difficiles, pour les femmes qui souffraient des douleurs de l'enfancement. Ami des pauvres, a laissé le souvenir d'un homme généreux, car il leur a donné des médicaments gratuits. S'est dépensé sans compter, s'est occupé d'eux gratuitement. S'en est allé en 1776, à l'âge de soixante-sept ans³⁵, a trouvé le salut éternel. Sa femme, qui l'aimait beaucoup, a laissé en souvenir de lui ce témoignage de son amour éternel.

Thérèse Marchand lui survécut jusqu'en 1815.

Christophe ALLÉON

³⁵ Ce qui est faux, puisque ses actes de baptême et de décès montrent qu'il est mort à 68 ans, le 30 décembre 1775.